

COMMUNE DE SAINT-PONT**SESSION ORDINAIRE DU 25 juin 2018**

Convocations en date du 18 juin 2018

Étaient présents : Mme Agnès CHAPUIS, M. André BONNELYE, M. Christophe DILON, M. Raymond MOULIN, M. Roland ARBOUSSET, Mme Caroline BARDOT, M. Patrick DUFOUR, Mme Christine MATHIAS, M. Jacky RAMBEAUD, M. Thierry SPAGNOLO, Mme Nelly VERGNE.

Pouvoirs : néant.

Absents excusés : M. Nicolas AUROUX.

Absents : Mme Marie-Ange LAPRUGNE, Mme Maria BARTOLOMEU, Mme Marie-Claude QUESADA.

Secrétaire de séance : M. Christophe DILON.

1. Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal :

Mme le Maire donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion du 14 mai 2018. Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Commissions communales :

Relations extérieures : la lettre d'info' de juin 2018 a été distribuée le weekend du 09 et 10 juin dernier.

Bâtiments et Voirie : les deux commissions se sont réunies conjointement à plusieurs reprises pour étudier le projet d'aménagement du parvis de la mairie et de l'école présenté par l'ATDA : cf. points 6 et 7 de l'ordre du jour.

3. Commissions intercommunales :

SIVOS d'Escurolles : Agnès CHAPUIS. Une réunion des maires du SIVOS a eu lieu le 18 juin dernier afin de statuer sur les problématiques déjà évoquées lors du dernier conseil, et notamment concernant l'agent titulaire en charge de l'élaboration des repas et chargée des commandes nécessaires. En effet, depuis les dernières réunions, il semblait que l'agent titulaire avait pris en compte les observations émises par les élus dans son travail. Cependant, le problème de communication entre les différents services (restaurant/secrétariat/élus) persiste (secrétariat du SIVOS et M. le Président sont exclus), les achats alimentaires sont toujours incohérents (tarifs différents de même produits commandés le même jour). Et, concernant la préparation des repas, le 2^{ème} agent (contractuel) étant en congés maladie, probablement pour une longue durée, a été remplacé par déjà deux personnes qui ne conviennent pas à l'agent titulaire, qui demande en plus une 3^{ème} personne pour la préparation des repas. Pour comparer, les maires ont pris des renseignements auprès de différentes cuisines centrales pour confirmer que 140 repas peuvent être préparés par 2 personnes seulement (ex : cuisine de St-Yorre : 300 repas par jours préparés par 2 personnes).

Aussi, à la vue de toutes ces problématiques qui ne se solvent pas (communication, personnel, achats) les maires ont décidé lors de cette réunion, à l'unanimité des 5 maires, de réaliser un appel d'offres pour un prestataire de service pour la fabrication et la livraison des repas. Le temps de travail de l'agent titulaire serait partagé entre les 5 communes du SIVOS. Affaire à suivre.

Affaires Ressources Humaines

Néant.

Affaires Financières

4. Approbation du devis pour le contrôle de sécurité de l'Aire de jeux :

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un contrôle de sécurité des jeux doit être obligatoirement réalisé une fois par an. Aussi, elle a demandé 3 devis par des prestataires spécialisés :

- SECURI JEUX : 290 € HT soit 348 € TTC
- BUREAU VERITAS : 210 € HT soit 252 € TTC
- SOCOTEC : 180 € HT soit 216 € TTC

Mme le Maire propose de retenir le devis de la SOCOTEC de Moulins pour réaliser ce contrôle, moins onéreux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de Mme le Maire, et décide de retenir le devis de la SOCOTEC de Moulins pour effectuer la visite périodique annuelle de contrôle de sécurité de l'Aire de jeux, pour un montant de 180 € HT soit 216 € TTC.

Délibération n°01-2018 06 25/1.3.

5. Validation offre de prêt :

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal la somme de 30 000 € votée au budget principal 2018 au compte « 1641 emprunt ». Aussi, elle informe qu'elle a demandé à deux organismes bancaires des propositions de prêts pour 30 000 € sur 10 et 15 ans, à taux fixe :

Crédit Agricole Centre France

- Sur 10 ans :
 - Taux : 1.10 %
 - Echéance fixe trimestrielle : 793.04 €
 - Soit 1 721.43 € d'intérêts sur les 10 ans
- Sur 15 ans :
 - Taux : 1.55 %
 - Echéance fixe trimestrielle : 561.34 €
 - Soit 3 680.35 € d'intérêts sur les 15 ans

Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin :

- Sur 10 ans :
 - Taux : 1.19 %
 - Echéance fixe trimestrielle : 796.62 €
 - Soit 1 864.094 € d'intérêts sur les 10 ans
- Sur 15 ans :
 - Taux : 1.59 %
 - Echéance fixe trimestrielle : 562.98 €
 - Soit 3 778.88 € d'intérêts sur les 15 ans

Mme le Maire propose de retenir la plus avantageuse, soit la proposition du Crédit Agricole Centre France pour un prêt sur 10 ans au taux de 1.10 %.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de Mme le Maire, et décide de contracter un prêt auprès du Crédit Agricole Centre France pour un montant de 30 000 € sur 10 ans au taux fixe de 1.10 %.

Délibération n°02-2018 06 25/7.3.

Affaires Générales

Néant.

Projets / travaux / Investissement

6. Validation du projet d'aménagement du centre bourg :

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande auprès de l'ATDA pour rédiger une étude de faisabilité pour l'aménagement du parvis de la mairie et de l'école. Les commissions « voirie » et « bâtiments » se sont réunies conjointement à plusieurs reprises pour étudier le projet et ont communiqué plusieurs observations et modifications. Au premier chiffrage, le montant prévisionnel des travaux serait de 200 034 € TTC. Les élus des commissions ont reçu la réponse de l'ATDA concernant leurs observations.

Mme le Maire propose de valider le projet en l'état, comme présenté par l'ATDA, afin que celle-ci puisse continuer les démarches, notamment pour commencer les démarches d'appel d'offres pour un maître d'ouvrage. Les observations, remarques et propositions des commissions seront réévaluées en direct avec le maître d'ouvrage, qui sera alors en charge de l'élaboration du projet définitif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'étude de faisabilité provisoire « aménagement centre bourg » émise par l'ATDA, pour un montant prévisionnel de 200 034 € TTC, et autorise Mme le Maire à signer tout document nécessaire. **Délibération n°03-2018 06 25/8.3.**

Concernant cet aménagement, Mme le Maire informe les élus qu'il sera possible de demander une aide financière à la Communauté d'Agglomération Vichy Communauté, dans le cadre du dispositif d'aménagement de sécurité de l'espace public, en plus de l'Etat par la DETR, la Région Auvergne Rhône Alpes, et le Département de l'Allier.

7. Approbation du devis du SDE 03 pour l'enfouissement des réseaux et pose de candélabres :

Mme le Maire rappelle le projet d'aménagement du parvis de la mairie et de l'école. Elle rappelle que ce projet a pour objectif de sécuriser l'accès des piétons et des élèves aux différentes structures, et ainsi réaménager la RD 222 devant le complexe (stationnements des bus, des voitures, vitesse etc...).

Dans ce cadre-là, Mme le Maire, sur proposition des commissions, et de l'ATDA, propose de réaliser l'enfouissement des réseaux sur la Route d'Espinasse Vozelle, du rondpoint jusqu'à l'angle de la Rue des Marquets, ce qui implique également la pose de nouveaux candélabres.

Elle a demandé un estimatif de la part du SDE en charge des réseaux :

- « Dissimulation des réseaux » : 75 000 € : part communale : 22 500 €
- « Fourniture et pose de candélabres » : 20 500 € : part communale : 14 375 €

Soit un total de 36 875 € TTC. Elle précise que ces travaux seront réalisés l'année prochaine, même si l'aménagement du parvis n'est pas fait.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de Mme le Maire, et décide de retenir d'une part l'estimatif pour la dissimulation des réseaux pour une part communale de 22 500 €, et d'autre part l'estimatif pour la fourniture et la pose de candélabres pour une part communale de 14 375 €, et autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

Délibération n°04-2018 06 25/8.3.

8. Approbation du devis pour l'achat d'un godet pour le tracteur :

Mme le Maire donne la parole à M. Jacky RAMBEAU, qui s'est chargé de l'affaire. Il explique au Conseil Municipal, que le godet actuel était utilisé avec l'ancien tracteur, mais n'est aujourd'hui pas adapté au nouveau tracteur acquis l'année dernière. Le godet s'abîme et il convient donc de le changer, et d'en acheter un correspondant au modèle du tracteur. Deux devis ont été demandés :

- SARL CARTON : 2 650 € HT soit 3 180 € TTC avec reprise de l'ancien godet pour 1 000 € exonéré de TVA.
- SARL ROTAT : 3 600 € HT soit 4 320 € TTC sans reprise.

Mme le Maire propose de retenir le devis de la SARL CARTON, moins onéreux. De plus, c'est cette entreprise qui a fourni le tracteur, et effectue tout l'entretien courant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de Mme le Maire et décide de retenir le devis de la SARL CARTON pour l'achat d'un godet pour le tracteur, pour un montant de 2 650 € HT soit 3 180 € TTC, avec une reprise de l'ancien godet pour un montant de 1 000 € exonéré de TVA.

Délibération n°05-2018 06 25/3.1.

9. Approbation du devis pour la signalisation horizontale – marquage au sol :

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux du nouvel arrêt de bus scolaire et du nouveau carrefour entre la Rue des Rases et la Route d'Espinasse-Vozelle, ainsi que l'aménagement de la Rue du Château. Toute la signalisation verticale a été achetée. Il ne reste que la peinture à se procurer pour le marquage au sol de la signalisation horizontale. 4 devis ont été demandés :

- AXIMUM : 190.72 € HT soit 225.86 € TTC
- VIRAGES : 242.75 € HT soit 291.30 € TTC
- ZOLPAN : 310.40 € HT soit 372.48 € TTC
- TOLLENS Cusset : 495.65 € HT soit 594.78 € TTC

Mme le Maire propose donc de retenir le devis de l'entreprise AXIMUM, moins onéreux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de Mme le Maire et décide de retenir le devis de l'entreprise AXIMUM pour la fourniture du matériel nécessaire à la pose de la signalisation horizontale aux différents nouveaux carrefours et aménagements de voirie de la commune, pour un montant de 190.72 € HT, soit 225.86 € TTC.

Délibération n°06-2018 06 25/8.3.

10. Approbation du devis pour la plaque de rue « Square du Souvenir Français » :

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal sa décision de nommer la place entre la Route de Vendat et la Rue d'Eau, la où se situe la stèle du Souvenir Français, « Square du Souvenir Français ».

Plusieurs devis ont été sollicités pour la fourniture de la plaque :

- VIRAGES : 79 € HT soit 94.80 TTC
- COMAT ET VALCOT : 87 € HT soit 104.40 € TTC
- SEDI : pas de réponse mais à titre indicatif prix sur leur site internet :
83.80 HT /100.56 TTC

Mme le Maire propose de retenir le devis de la société VIRAGES, moins onéreux.

Mme Caroline BARDOT fait observer qu'il serait judicieux que cette plaque soit dans les mêmes caractéristiques esthétiques que les plaques de rue de la Commune, c'est-à-dire de la même couleur, et de même police.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de Mme le Maire et décide de retenir le devis de la société VIRAGES pour l'acquisition d'une plaque de rue pour la dénomination du « Square du Souvenir Français », dans les mêmes caractéristiques esthétiques que les plaques de rue de la commune, pour un montant de 79 € HT soit 94.80 TTC.

Délibération n°07-2018 06 25/8.3.

11. INFORMATIONS DIVERSES :

- Epicerie Solidaire : Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'elle a transféré les documents d'information à l'ensemble des élus. Après discussions, le conseil municipal donne son accord pour participer à ce service. A SUIVRE AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

- Dispositif « Voisins Solidaires et Vigilants » : Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a pris attache comme convenu auprès de la Gendarmerie d'Ebreuil qui l'a informé qu'aucun dispositif de ce type n'était mis en place à Ebreuil ou Gannat. Mme le Maire a également pris des renseignements auprès de M. BERTIN, maire de Creuzier le Vieux, qui a mis en place le dispositif « Voisins Solidaires et Vigilants », et lui a indiqué être très satisfait, des réunions ont lieu régulièrement avec les référents et la population. Un retour très positif. Ils sont en rapport avec le commissariat de Vichy avec lequel il échange régulièrement. Une nette baisse des incivilités est à noter. Un échange avec les habitants s'est créé naturellement, environ 10 % de la population participe. Le rapport du commissariat démontre que le logo installé à l'entrée du village est très dissuasif, ce qu'a confirmé la gendarmerie d'Ebreuil. Mme le Maire demande donc aux élus du Conseil Municipal leur avis sur la mise en place d'un tel dispositif sur la Commune. Elle rappelle cependant que les référents sont obligatoirement des élus du conseil, et donc cela demande une disponibilité sans faille pour les réunions avec la population. Le prestataire pourra se déplacer pour présenter le dispositif si le conseil valide sa mise en place. A la vue de la non disponibilité de 3 élus titulaires et 3 suppléants, pour les 3 potentiels quartiers, le conseil municipal ne valide pas la mise en place de ce dispositif.

- Projet Alimentaire Territorial : Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a eu une réunion avec deux chargés de missions sur le PAT du Vichy Communauté. Il s'avère que la production maraichère sur notre territoire n'équivaut qu'à 4% de la demande. Une aide pourrait être mise en place pour les installations ou achats de terrains uniquement destinés à la culture maraichère. Un rapport de l'abattoir de Vichy fait ressortir un manque de porcs fermiers, et indique que si des personnes sont intéressées par l'élevage de quelques cochons traditionnels (1-2), afin d'avoir des revenus complémentaires par exemple, cela est possible. Les élus souhaitent avoir quelques documents sur le PAT et ces propositions d'aide pour l'installation au maraichage.

- Accueil Périscolaire et Vacances Scolaires : Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a eu une réunion avec M. MONIN, directeur du centre de loisirs de St Rémy en Rollat et Mme SROUSSI adjointe à la commune de Charmeil, qui sont en partenariat sur l'accueil périscolaire. Il serait possible de faire une convention afin que le centre de loisirs accueille des enfants de St Pont au choix à Charmeil ou à St Rémy en Rollat, pour le même coût forfaitaire de 110 € par an et par enfant, quelque soit le nombre de jours de présence. Le reste serait à la charge des parents selon le revenu. Mme le Maire rappelle que la demande de ce

service est importante par la population de St Pont. Il s'agit d'un service public rendu aux habitants. Il sera également possible de réaliser un partenariat avec la commune d'Espinasse Vozelle qui a mis en place une capacité d'accueil pour les enfants de St Pont, Mme le Maire attend d'autres renseignements à ce sujet. Cependant elle précise que financièrement, par rapport à l'augmentation du coût de la participation au SIVOS (+ 24 %) il ne sera peut-être pas possible de donner une suite favorable pour les enfants. A voir pour une mise en place en 2019, suivant les résultats du SIVOS.

- Transport à la demande Mobival' : la mise en place de ce service se fera en septembre 2018. Le contrat avec KEOLIS prenant fin le 31 août 2018. Un nouveau prestataire sera choisi. Vichy Communauté a communiqué les horaires prévisionnels de passage du bus. Le point d'arrêt est devant la mairie. Une information à ce sujet a été publiée dans la Lettre d'Info' et sur le site internet.

- CLECT : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées : Mme le Maire rappelle que cette commission a pour but d'évaluer le cout des charges portées par la communauté d'agglomération pour la commune, et ainsi répartir les coûts entre les 2 structures. Désormais membre de Vichy Communauté, Mme le Maire informe les élus qu'un délégué titulaire et un suppléant doivent être désignés pour siéger à la CLECT. M. André BONNELYE sera titulaire, Mme Caroline BARDOT suppléante.

- Demande de busage : Mme le Maire fait la lecture du courrier de M. Frédéric VIROLLET qui souhaite buser l'entrée de sa propriété au Gaudons pour construction de sa maison individuelle. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la réalisation des travaux, comme à l'habitude, le propriétaire fournit les buses qui sont posées par la commune.

- Association pour la prévention du Diabète : comme l'année dernière, l'association sera présente mercredi 27 juin prochain de 14h30 à 16h30 sur le parking de la salle polyvalente. En soutien à leur action, les élus se rendront sur place.

- Vente du mobilier scolaire : Mme le Maire remercie tout d'abord M. Raymond MOULIN et M. Patrick DUFOUR pour leur présence tout au long de la journée dans la cour de l'école pour la remise du mobilier vendu, qui a nécessité la descente par une échelle du grenier de l'école. Elle remercie Mme Muriel GRAS, secrétaire de mairie, présente également toute la journée, qui a tenu avec rigueur la facturation et la caisse de la vente. Et enfin, elle remercie Mme Caroline BARTOT, Christophe DILON et André BONNELYE, pour leur présence et leur implication tout au long de la journée. Elle remercie également son mari, présent pour l'installation de l'exposition, toute la journée de la vente et le lendemain en renfort pour le rangement et le nettoyage.

- Manifestations : Mme le Maire fait un point sur la fête des voisins : elle s'est bien déroulée, environ 80 participants, encore un succès. Elle informe également le conseil municipal qu'elle a organisé une remise de livres avec une petite réception mardi 26 juin à 18h pour les enfants de CM2 entrant en 6^{ème} l'année prochaine (un dictionnaire illustré et sa version numérique, ainsi qu'un livre sur la République Française depuis sa création).

12. QUESTIONS DIVERSES :

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.